



#### **4 - PREMIERS SECOURS.**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

##### **4.1 - Inhalation.**

En cas d'intoxication aiguë, retirer la victime de l'atmosphère polluée, la placer au repos en position latérale de sécurité et prévenir un médecin.

##### **4.2 - Contact avec la peau.**

Nettoyer abondamment et immédiatement celle-ci à l'eau. Consulter un médecin même en l'absence de symptômes (possibilité de symptômes retardés, toutefois nous n'avons jamais recensé de tels effets.

##### **4.3 - Contact avec les yeux.**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

##### **4.4 - Ingestion.**

En cas d'ingestion accidentelle, faire avaler au plus tôt une quinzaine d'ampoules de chlorure de calcium (ne jamais injecter le chlorure de calcium par voie intraveineuse directe). Faire hospitaliser par une ambulance médicalisée.

#### **5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.**

##### **5.1 - Inflammabilité.**

Non inflammable.

##### **5.2 - Moyens d'extinction recommandés.**

Traiter selon la nature du feu environnant.

##### **5.3 - Moyens d'extinction contre-indiqués.**

Aucun.

##### **5.4 - Risques résultant de l'exposition aux produits de combustion de la préparation.**

Produits de décomposition toxiques : fumées âcres et irritantes de fluorures et d'oxydes boriques.

##### **5.5 - Equipement de protection individuelle du personnel préposé à la lutte contre le feu.**

- Appareils respiratoires autonomes.
- Vêtements de protection.

#### **6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**

##### **6.1 - Précautions individuelles.**

Bien ventiler le local et ne pas manipuler le produit à mains nues.

##### **6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement.**

Eviter l'étalement du produit et l'empêcher de se répandre dans les égouts ou les cours d'eau.

##### **6.3 - Méthodes de nettoyage.**

En cas de souillure du sol, récupérer mécaniquement le produit.  
Se reporter aussi aux points 8 et 13.



## **9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.**

- 9.1 - Aspect :** Pâte blanche.
- 9.2 - Odeur :** sans.
- 9.3 - pH :** 8.
- 9.4 - Point de fusion :** Non déterminé.
- 9.5 - Points d'éclair :** non applicable
- 9.6 - Inflammabilité :** non inflammable.
- 9.7 - Auto-inflammation :** non applicable.
- 9.8 - Dangers d'explosion :** non applicable.
- 9.9 - Densité :** 1,7.
- 9.10 - Solubilité :** hydrosolubilité : soluble dans l'eau.

## **10 - STABILITE ET REACTIVITE.**

### **10.1 - Stabilité.**

- Produit stable.
- Peut former de l'acide fluorhydrique au contact des acides forts.

### **10.2 - Conditions à éviter.**

- Ne pas surchauffer le produit.

### **10.3 - Matières à éviter :**

- Acides forts.

### **10.4 Produits de décomposition dangereux.**

cf. § 5.4

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

**11.1 - Inhalation :**

*Exposition aiguë* : irritation du tractus respiratoire avec risques de brûlures.

*Exposition chronique* : irritation des muqueuses nasales, gingivales et respiratoires avec risque de brûlures.

**11.2 - Ingestion.**

*Exposition aiguë* : troubles digestifs, neurologiques, cardio-vasculaires et rénaux.

*Exposition chronique* : En plus de ce qui précède, fluorose osseuse.

Toxicité expérimentale sur le rat. DL 50 > 200 mg/kg.

**11.3 - Contact avec la peau :**

Provoque des brûlures par contact prolongé avec la peau.

Des tests épicutanés ont permis de considérer le produit comme non irritant.

**11.4 - Contact avec les yeux.**

Peut provoquer des lésions oculaires.

**11.5 - Effets sur la reproduction.**

Chez l'animal : altération de l'émail dentaire et décalcification de la descendance en cas d'ingestion par la mère de grandes quantités de produit (RTECS).

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.**

**12.1 - Mobilité :**

Pas de données applicables.

**12.2 - Persistance et dégradabilité :**

Selon loi fédérale américaine CERCLA fluorures alcalins : Persistance produit 0

**12.3 - Potentiel de bio-accumulation :**

Pas de données applicables.

**12.4 - Toxicité aiguë aquatique :**

selon valeurs allemandes Bewertungszahlen (BWZ) et Wassergefährdungs- klassen (WGK)	BWZ mammifères	BWZ poissons	BWZ bactéries	WGK
fluorures alcalins	5	3,2	3,2	1*

\*WGK= 1 : faiblement dangereux pour l'eau

**12.5 - Phytotoxicité.**

Le bore est à l'état de traces un élément nécessaire à la croissance des plantes, mais il devient phytotoxique en quantité excessive.

### **13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.**

- Ne pas rejeter le produit dans les égouts.
- Norme de rejet (en F) dans les eaux usées : 20 mg/l.
- Se conformer à toute disposition nationale ou régionale en vigueur.

### **14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

#### **14.1 - Transport national et international (routier, ferroviaire) RTMDR / RTMDF**

- . Classe et chiffre de l'énumération : groupe d'emballage.
- . Etiquette :

*Non déterminé.*

#### **14.2 - Transport aérien :**

- IATA : N° ONU classe ; groupe d'emballage
- . étiquette

*Non déterminé.*

#### **14.3 - Transport maritime :**

- IMDG : N° ONU classe ; groupe d'emballage ; code IMDG
- . étiquette

*Non déterminé.*

### **15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.**

#### **15.1 - Réglementation Nationale.**

- Figure au tableau n° 32 du régime général de la Sécurité Sociale.
- Surveillance médicale spéciale : arrêté du 11 juillet 1977.
- Aération et assainissement des locaux : utilisation concernée par le Code du Travail, articles R 232-5 à R 232-5-14.

#### **15.2 - Informations figurant sur l'étiquette.**

Les symboles et phrases suivantes ont été établis selon les règles de la Directive 93/21/CEE (27 avril 1993) et la directive 67/548/CEE.

Symbole : Xn

Indications de danger : Nocif

- |      |  |
|------|--|
| R 22 | Nocif. en cas d'ingestion.   |
| S 26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| S 45 | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).     |

Contient du bifluorure de potassium.

**16 - AUTRES INFORMATIONS.**

**16.1 - Conseils relatifs à la formation.**

Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à prendre en cas d'accident.

**16.2 - Utilisations recommandées et restrictions.**

Décapant pour brasage des métaux cuivreux et ferreux.  
Ne pas utiliser à d'autres usages.

**16.3 - Sources principales.**

- Fiches de données de sécurité des fournisseurs des composants.
- Fiches techniques des fournisseurs des composants.
- Fiches toxicologiques INRS N° 191 Edition 1988.
- C.N.D. INRS n° 133 de 1988 " Valeurs limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses en France".
- C.N.D. INRS n° 151 de 1993 "Indicateurs biologiques d'exposition/valeurs guides utilisables en France".
- Base de données américaine OHS.
- Base de données allemande de fiches de données de sécurité.
- Directives CEE.

**16.4 - Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Directive 91/155 / CEE.**

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit".

"L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable."

**16.5 - Date d'émission de la fiche de données de sécurité : JUILLET 2002**